

Le 26/06/2014,

ENTRAVE AU CHSCT - R

De la DIRECCTE Bretagne

Lors de la réunion du CHSCT régional du 10 juin 2014, Mme MAILLOT-BOUVIER s'est obstinée à empêcher le CHSCT de voter une résolution (*document ci-joint*) constatant :

- **L'existence d'un risque grave pour la santé des agents, lié à la mise en œuvre du schéma régional « ministère fort » ;**
- **L'inadéquation de la déclinaison régionale du plan de prévention national faisant suite à l'expertise Alternatives Ergonomiques ;**
- **La nécessité de prendre des mesures pour prévenir ce risque.**

Et ce n'est pas la première fois que les membres du CHSCT sont confrontés à cette attitude ne leur permettant pas d'exercer leur mission :

- *Absence de réalisation d'une enquête avec le CHSCT après l'accident du travail survenu le 09/01/14 au pôle 3^E, malgré nos demandes répétées;*
- Refus de prendre en compte les alertes précédentes et récurrentes des membres du CHSCT sur les risques RPS dans les services ; puis finalement mise en œuvre d'une démarche de diagnostic RPS sur des bases choisies unilatéralement par la Direction et dénoncées par les membres du CHSCT ;
- Non respect de la procédure du droit d'alerte exercée suite à la découverte d'amiante en état dégradé dans les locaux de l'UT22 (plus de 5 mois pour commencer à traiter la question !)
- Refus de mise en place de CHSCT locaux dans chaque UT pour régler les affaires du quotidien, surchargeant les réunions du CHSCT régional et sans augmenter la périodicité des réunions ordinaires ;
- Sujets qui sont repris d'une réunion sur l'autre sans que l'on avance : DUER, travaux divers, champs électromagnétiques au Newton, kit amiante...
- Entrave au fonctionnement du CHSCT : non respect des délais de convocation et de transmission des documents ; refus d'inscrire des questions à l'ordre du jour ; attermoiements avant d'accepter des modifications aux comptes-rendus des réunions ; propos condescendants en réponse aux arguments des représentants...

Devant ce énième refus ; cette énième entrave ;
les représentants SNUTEFE, SUD et CGT ont dû quitter la séance du 10/06 /14 !

Nous ne savons pas comment, ni quand, les effets néfastes des nouvelles organisations du travail que nous subissons seront pris en compte !

Les OS signataires n'auront eu cesse de dénoncer la dégradation de nos conditions de travail suite notamment à :

- la mise place des DIRECCTE ;
- l'installation des services au NEWTON ;
- la mise en œuvre du « ministère fort » ;
- la diminution des effectifs.



**Nous allons dans le mur !
Personne ne pourra dire qu'il ne le savait pas !**

Nous redemandons en conséquence :

- une évaluation complète des risques ;
- des actions efficaces permettant de lutter contre ces risques ;
- *une application immédiate du principe de précaution : différer la mise en œuvre de la réorganisation des services dans le cadre du « ministère fort ».*

